

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2011

GARDE À VUE (Deuxième lecture) - (n° 3284)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 27

présenté par
M. Raimbourg
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 7

I. – À l’alinéa 5, après la première occurrence du mot :

« audition »,

insérer les mots :

« ou une confrontation ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la dernière occurrence du mot :

« audition »,

insérer les mots :

« ou la confrontation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence et de coordination.